

Neuchâtel, 8 juillet 2026

**Lettre ouverte à la Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie (CNCI)
à propos des salaires minimums**

Madame, Monsieur,

Dans le canton de Neuchâtel, vous avez tout fait pour empêcher la mise en place d'un salaire minimum. A vos yeux un salaire minimum légal est inutile, puisque les personnes qui ont un revenu trop bas (même en travaillant à plein temps) peuvent recourir à l'aide sociale si nécessaire. Vos profits avant tout ! Et pas de soucis, puisque l'Etat, donc nos impôts, peuvent suppléer par des subsides au manque à gagner des travailleuses et travailleurs trop peu payé-e-s pour vivre de leur salaire. Scandaleux.

C'est en 2006 que SolidaritéS a déposé au Gand Conseil un décret constitutionnel obligeant l'Etat à instituer un salaire minimum garantissant des conditions de vie décentes dans tous les domaines d'activité économique. En 2011, ce projet est inscrit dans la Constitution neuchâteloise par vote populaire, mais vous en retardez l'entrée en vigueur jusqu'en 2017 par de multiples pressions politiques et un recours jusqu'au Tribunal fédéral qui vous a finalement donné tort en reconnaissant la compétence des cantons à instaurer des salaires minimums.

Depuis lors, des milliers de travailleurs, mais surtout de travailleuses, ont vu leur situation s'améliorer et l'effet de cette mesure a été bénéfique au canton, même si selon nous le montant de 3886 francs mensuel (ou 21.35 de l'heure) est encore insuffisant.

Mais vous êtes de mauvais perdants. Vous n'avez cessé depuis lors de contester ce droit des travailleuses et travailleurs à une vie digne. Vos manoeuvres ont malheureusement abouti, puisque le parlement fédéral vient de voter une loi permettant de déroger aux salaires minimums cantonaux. Dans les deux cantons qui l'ont déjà introduit -Neuchâtel et Genève-, son réajustement au coût de la vie sera interdit !

Nous ne lâcherons pas le salaire minimum garanti par la loi cantonale et régulièrement adapté au coût de la vie. Nous refusons que la loi puisse être ignorée par des accords privés ; les conventions collectives doivent servir à améliorer la loi, pas à la contourner. Vous nous obligez à lancer un référendum. Avec les syndicats et les partis de gauche, nous récoltons des signatures. En votation populaire, une nouvelle fois, nous gagnerons. Salaire minimum, pas touche !

solidaritéS/ne

Dimitri Paratte